

FICHE de PROCEDURE RECLAMATIONS

ETAPE 1

Pour qu'il y ait réclamation, il faut en faire la **DECLARATION**. La réclamation est **déclarée** par le **capitaine en jeu** ou l'**Entraîneur** à l'arbitre le plus proche :

- ★ Immédiatement si le ballon est mort et si le chronomètre de jeu est arrêté.
- ★ Au 1^{er} ballon mort, si le ballon était vivant au moment de l'erreur supposée commise.

ETAPE 2

Le 1^{er} Arbitre va voir le marqueur qui annotera sur une feuille blanche :

Exemple : Réclamation équipe A 5^{ème} minute, 2^{ème} quart-temps

Score : A 31 – B 33

Capitaine en jeu : A n° 6 – B n° 14

A noter, en cas d'utilisation de l'e-marque, il suffit de cliquer sur « réclamation » et de remplir le déclarant. Le reste est effectué par le logiciel.

ETAPE 3

Dès la fin de la rencontre, le capitaine en jeu ou l'entraîneur doit indiquer à l'arbitre qu'il **conteste le résultat de la rencontre** et donc **dépose la réclamation (DEPOSITION)**. Il a jusqu'à 20 minutes après la fin de la rencontre pour déposer la réclamation.

Le 1^{er} Arbitre invite les officiels ainsi que le joueur/entraîneur réclamant et le capitaine en jeu adverse à se rendre dans le vestiaire des Arbitres.

Le **1^{er} Arbitre écrit** la réclamation au dos de la feuille de marque ou sur l'e-marque **sous la dictée du réclamant** (capitaine en jeu ou l'Entraîneur de l'équipe réclamante), et ce, **APRES** avoir perçu **un chèque** correspondant aux dispositions financières en vigueur (65€ pour la saison 2016-2017 tarif départemental ou 75€ sur le niveau régional) à l'ordre du Comité 37 ou de la Ligue du Centre.

Sans chèque, il n'y a pas de réclamation!

Le réclamant signera le recto de la feuille de marque ou e-marque.

Les deux Capitaines en jeu contresigneront le verso de la feuille de marque ou e-marque. Si le capitaine en jeu a été disqualifié, le capitaine en titre ou l'Entraîneur procédera aux formalités.

Pour l'équipe adverse, le fait de signer ne signifie pas qu'elle approuve la réclamation mais qu'elle en a pris connaissance. Tout refus de signer doit être signalé par le 1^{er} Arbitre, dans la case signature.

ETAPE 4

Les officiels de la table signeront la feuille de marque au recto ou e-marque, pour finir la FDM et **rempliront IMMEDIATEMENT** dans les vestiaires Arbitres leur rapport de réclamation.

Les Arbitres signeront la feuille au recto et au verso de la feuille de marque ou e-marque et rempliront **IMMEDIATEMENT** leur rapport de réclamation.

Une fois tous les rapports remplis, le 1^{er} ARBITRE se chargera d'envoyer dans les **24 HEURES ouvrables toutes les feuilles de rapport ainsi que l'original de la feuille de marque (PDF pour l'e-marque)** à l'organisme concerné (pour les rencontres départementales = COMITE DEPARTEMENTAL et pour les rencontres de niveau régionales = LIGUE du CENTRE). Le chèque pour la **CONFIRMATION** de la réclamation en départemental n'est pas nécessaire. Cependant, pour une compétition régionale, il devient obligatoire de **CONFIRMER** la réclamation dans les 24h ouvrable en recommandé avec **un chèque de 100€** (175€ au total).

Enfin, ne pas oublier d'**informer** par téléphone le **Président de la CDO** et/ou le CTO37.

Pdt CDO : Bruno Schmaltz (06 65 71 20 84)

CTO37 Christian Blachier (06 29 53 43 51)